

DEPARTEMENT

Calvados

COMMUNES

BASLY, BENY-SUR MER ET FONTAINE-HENRY

**DELIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT
DES COMMUNES DE BASLY, BENY-SUR-MER ET
FONTAINE-HENRY**

* * * * *

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

* * * * *

OUVERTURE LE 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 septembre, en exécution des dispositions de l'arrêté de Monsieur de Président du SMART en date du 24 juillet 2025,

Nous, Marcel VASSELIN, avons ouvert le présent registre destiné à recevoir les observations présentées lors de l'enquête publique relative aux zonages d'assainissement des communes de Basly, Bénvy-sur-Mer et Fontaine-Henry.

Le présent registre, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par nos soins, comportant seize pages numérotées de 1 à 15, sera tenu à disposition du public à compter de ce jour jusqu'au 18 octobre 2025.

Fait à Basly, le 16 septembre 2025.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

CLÔTURE LE 18 OCTOBRE 2025.

Les jours et heures fixés pour la clôture étant arrivés, nous avons clos le 18 octobre 2025, à 12 heures le présent registre.

MONSIEUR LE MAIRE,

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR,

Marcel VASSELIN